

Bac Professionnel AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Transformez les espaces extérieurs, éveillez la beauté de la nature !

RNCP38857
Formation Niveau 4
(Contrat Apprentissage)

Taux de réussite aux examens :
89%

Taux d'insertion à 6 mois :
39%

Taux de poursuite d'études :
56%

Taux d'appréciation des bénéficiaires :
94%

Données session 2023

L'AgroCampus Nîmes-Rodilhan Marie Durand est un établissement d'enseignement dépendant du Ministère de l'Agriculture. Il regroupe 3 centres de formation : le lycée, le CFAA pour les formations en apprentissage et le CFPPA pour les formations adultes.

Idéalement situé, proche de la gare, desserte directe par autocars. A 10 km de Nîmes, ville étudiante agréable au patrimoine riche.

L'AgroCampus dispose d'un **internat** et d'un **service restauration**.

Point +

- **Des infrastructures sur site** (parc paysager, exploitation agricole et salles spécialisées) qui facilitent les apprentissages. Le travail sur les outils numériques spécifiques et sur le terrain.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap
Référente inclusion : Mme MONTERO Sandrine -
sandrine.montero@educagri.fr



PRÉSENTATION

& objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif de former des jardiniers paysagistes et des chefs d'équipe qui intégreront dans leurs activités les contraintes environnementales, règlementaires et économiques indispensables. Les apprenants développeront durant la formation, des connaissances et des compétences en entretien et aménagement d'espaces paysagers mais également en gestion des moyens humains et matériels.

Objectifs de la formation :

- Organiser des chantiers d'aménagement : diagnostic et approvisionnement du chantier, gestion des travaux sur le chantier, répartition du travail et distribution des consignes
- Mettre en place et entretenir des végétaux : préparation des sols et supports, choix et implantation des végétaux, taille, tonte, arrosage, diagnostic de l'état sanitaire des végétaux et protection
- Mettre en place et entretenir les infrastructures : terrassements, constructions paysagères, pose de réseaux



PUBLIC CONCERNÉ

& conditions d'admission

- **Formation Apprentissage :** avoir entre 16 et 30 ans ou plus en cas de reconnaissance de travailleur handicapé et répondre aux conditions des prérequis.
Possibilité d'intégrer la formation à 15 ans après une classe de 3ème.

Préinscriptions en ligne - Entretien de positionnement avec les acteurs en charge du recrutement du centre de formation

Inscription définitive : avoir signé un contrat en alternance avec un employeur pour confirmer son inscription au CFA ou avoir un accord de financement de la formation.



QUALITÉS REQUISES

& prérequis

Qualités requises : Avoir le sens de la créativité et de la curiosité, savoir travailler en équipe.

Prérequis :

Entrée en 2nde : avoir effectué une 3^{ème}

Entrée en 1^{ère} : Avoir un avis favorable du conseil de classe de 2nde.



CONTENUS DE FORMATION

& blocs de compétences

Seconde (1ère année du contrat en 3 ans)

4 modules d'enseignements généraux

- Physique-Chimie, Biologie-Ecologie
- Mathématiques-Informatique
- Français, Histoire-Géographie, Economie, Anglais
- Sport, Education Socio-Culturelle

3 modules d'enseignements professionnels

- Caractérisation des sites à aménager.
- Travail sur le chantier et utilisation des matériels en sécurité.
- Appropriation des techniques et du vocabulaires professionnels.

Première et Terminale : 9 blocs de compétences constituent la formation

Blocs de compétences d'enseignements généraux :

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel en s'appuyant sur une démarche scientifique.
- Analyser l'information et argumenter un point de vue.
- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde.
- Développer un mode de vie actif à travers un projet collectif.

Blocs de compétences d'enseignements professionnels

- Réaliser des choix techniques : préservation de l'environnement, identification des déterminants économiques, juridiques et humains.
- Assurer la conduite d'un chantier : organisation de chantier et coordination du travail de l'équipe.
- Assurer les interventions sur le végétal et les infrastructures : mise en place et entretien.
- Concevoir et réaliser un aménagement paysager lors d'un événementiel.

Les + de la formation :

- Semaines thématiques
- Langue Vivante : Anglais



MODALITÉS D'ÉVALUATION

& validation de bloc(s) de compétences

Pour obtenir le diplôme, il faut une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Une moyenne générale inférieure à 8/20 et/ou une moyenne aux épreuves professionnelles inférieure à 10/20 est éliminatoire.

L'examen se déroule durant les années de 1ère et de Terminale. Il est composé :

- d'évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) comptant pour 62,5% dans l'obtention du diplôme
- d'évaluations ponctuelles terminales (EPT en juin de l'année terminale) comptant également pour 37,5% dans l'obtention du diplôme.

La formation n'est pas organisée pour valider les blocs de compétences indépendamment les uns des autres.

Organisme certificateur : Ministère de l'Agriculture via un jury national.

Pour toute demande de renseignement et démarches d'inscription contactez Mme Laurine ROCHEBLAVE MORGAVI

laurine.morgavi@educagri.fr



FORMATION

Alternance : 1850 heures sur 3 ans

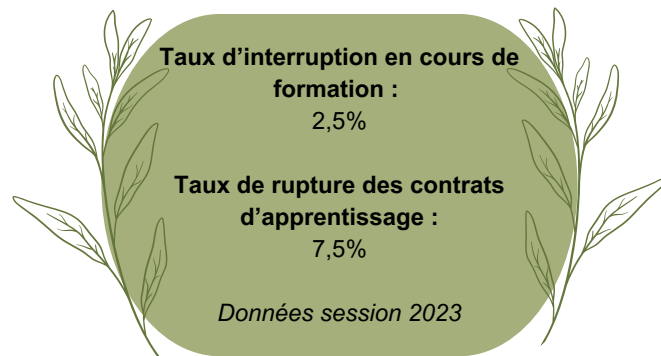
2nd : 500 heures soit 14 semaines de formation en centre

1ère : 675 heures soit 19 semaines de formation en centre

Terminale : 710 heures soit 20 semaines de formation en centre

100% en présentiel

Les modalités d'adaptation possibles : Parcours de formation individualisé si le niveau d'entrée de l'apprenant permet la validation d'acquis académiques.



TARIFS

Financement & rémunération

Tarifs de Formation :

- 7 100€/an entreprises secteur privé
- 6 000€/an entreprises secteur public

Modalités de financement :

- Apprentissage : **Gratuité pour l'apprenti** car prise en charge OPCO et entreprise
- Contrat de professionnalisation : Prise en charge OPCO et entreprise

Informations rémunération :

- Rémunération des apprentis : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
- Rémunération du contrat de professionnalisation : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>



DÉBOUCHÉS

& poursuite d'études

Type d'emplois accessibles :

- Jardinier(e)s paysagistes qualifié(e)s
- Chef(fe)s d'équipe, Chef(fe)s de chantier
- Responsables des espaces verts après quelques années d'expérience.

Poursuite d'études possibles : Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) en Aménagements Paysagers ou des Certificats de Spécialisation.

Version 04 Février 2025 - Valide jusqu'au 01.01.2029